



RÈGLEMENT DU CONCOURS FROMAGER RÉGIONAL PACA DU 19 AVRIL 2018

89^{ème} FOIRE DE BRIGNOLES

CATÉGORIE BANON AOP

robertbedot@sfr.fr 06.03.78.27.61

NOM ET ADRESSE DU PRODUCTEUR
(en lettres majuscules)

- Article 1 : les fromages admis à concourir doivent être originaires de la zone délimitée par l'AOP.
- Article 2 : les participants doivent obligatoirement être en règle avec les services de la Direction départementale de la protection des populations.
- Article 3 : chaque participant est responsable de la qualité sanitaire des fromages présentés au concours.
- Article 4 : sous la direction du président et du commissaire du concours, le jury est libre et indépendant, ses jugements sont sans appel.

Aspect visuel avant ouverture 2/20	Aspect visuel déballé 2/20	Odeur déballé 3/20	Texture 3/20	Saveurs et arômes (goût) 10/20
Soins apportés au pliage. 5 à 8 feuilles de châtaignier 6 à 12 rayons de raphia Poids 90/110g Diamètre 75 à 85 mm Hauteur 20 à 30 mm Poids net 90 à 110g	Couleur mordorée, pas trop brune. La croûte ne doit pas adhérer à la feuille. Nervures de la feuille reportées sur la croûte.	Odeur d'humus, de champignon, de champignonnière, de sous-bois. Légère odeur d'alcool. Pas d'odeur d'ammoniaque.	La pâte est souple sous pression du doigt. Elle n'est pas granuleuse. Quelques trous dans la pâte peuvent apparaître. A la dégustation, elle apparaît légèrement crémeuse. Le cœur ne doit pas être dur.	Les goûts dominants sont ceux dont on retrouve les odeurs (champignon, sous-bois). Le fromage ne doit pas être piquant, ammoniac, amer, très salé. Le goût de l'alcool que l'on a passé sur la croûte (facultatif) peut se retrouver au goût.

Les fromages Banon doivent être présentés par 2 pièces.

ATTRIBUTION DES PRIX :

- Médaille d'or pour une note égale ou supérieure à 16/20
- Médaille d'argent pour une note comprise entre 14 et moins de 16/20
- Médaille de bronze pour une note comprise entre 12 et moins de 14/20.

Les fermiers médaillés recevront un diplôme signé du Président de la Foire de Brignoles, du Président du Concours et du Commissaire du Concours.

Tous les médaillés recevront un rouleau de 500 macarons correspondant à la médaille obtenue et portant le millésime 2018.

